

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2019**

**Présents** : Mrs Serge CETTOLO, Christian DUTOUR, Thierry DECHERY, Yves OLIVES, Laurent SABATIER et Mmes Marie -Dominique IDRAC, Martine ULIAN, Nathalie DANE, Mr Eric ZANET.

**Absents Excusés** : Mme Carole RIBERA,

**Secrétaire de séance** : La secrétaire

Début de séance : 20h35

1) **Approbation du compte rendu précédent** :

Le compte rendu précédent a été approuvé à l'unanimité.

2) **Vote du compte administratif** :

Dépenses investissement : 64 694.30      Recettes Investissement : 56 112.39

Dépenses fonctionnement : 112 492.45      Recettes fonctionnement : 181 158.08

Solde au 31 décembre 2018 : **60 083.72**      au 1068 : **8 581.91**

Le compte administratif, l'affectation du résultat et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.

3) **Engagement des dépenses en 2019 avant vote du budget:**

Afin de payer les factures éventuelles en investissement avant le vote du budget, il convient de délibérer sur les sommes que nous engagerons avant le 31 mars 2019 :

Au chapitre 20 : 10 000€      Au chapitre 21 : 10 000€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) **Proposition d'achat d'une petite parcelle ayant appartenue à M. BASQUE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Messieurs BARRUÉ de nous vendre pour le 1€ symbolique, une parcelle située Route d'Encasse, parcelle AC8, d'une superficie de 1 are 23 centiares.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité. Toutefois, il faudra se renseigner auprès du notaire des frais d'acte.

5) **Projet de travaux en investissement pour l'année 2019 :**

Cette année, il convient de refaire le mur du cimetière en urgence. En effet, celui-ci menace de s'écrouler. Un devis a été établi pour 3 065€. Le conseil accepte le devis à l'unanimité.

Rue de l'arcadèche, il y a un trou qu'il convient de combler afin d'éviter les débordements lors de grandes pluies. Un devis a été demandé pour 4 455€. D'autres devis seront demandés auprès d'autres sociétés, Colas, Fraresso et Sacon.

6) **Questions diverses** :

La mairie a reçu un autre courrier pour des demandes diverses au niveau du hameau de l'Arcadèche. Après lecture au conseil municipal, il en ressort : Que le Conseil ne fera pas réponse à ce mail.

Logement insalubre : L'organisme de la santé publique et la gendarmerie sont intervenus sur la commune pour l'expulsion d'un locataire dont le logement était insalubre. Ce dernier a été relogé sur Cologne. L'organisme de la santé nous a demandé de prendre un arrêté de « Démolir concernant le logement insalubre ». Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Mutuelle AXA : Une personne de la Société AXA est venue informer la mairie qu'une offre pourrait être mise en place sur la commune de Saint-Cricq concernant une mutuelle très bon marché grâce à un groupement de commandes. Une réunion publique aura lieu le Samedi 9 mars à 10h00, à la salle des fêtes de la Mairie. Un courrier sera distribué aux habitants à ce sujet.

Communauté de communes :

1/ Le vice-président du Péri scolaire a démissionné afin d'agir plus fortement contre la fermeture de 2 écoles et 3 classes.

2/ L'attribution de compensation va augmenter en 2019.

Demande d'un administré rue de l'Arcadèche : Cette personne demande la pose d'un ralentisseur afin de ralentir les usagés. Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

Sictom : Le Sictom a le projet d'implanter dans les grandes villes des containers enterrés d'ici 2020.

Les déchetteries sont désormais la propriété de TRIGONE. Il faudrait leur demander de refaire le chemin allant à la déchetterie de Thoux.

Séance levée à 22h42.

Prochain conseil municipal : Vote du budget dès l'obtention des dotations.